



Saison 2017-2018 n° 7 ~~PROJET~~  
VALIDE

## P.V. BUREAU DU 05 Février 2018

**Présent-e-s :** Mme ALLARD.  
MM. BOUSSEAU, CHARBONNIER, HUARD, JADEAU, LEBOT  
(invité), LEFRERE, MARTIN, NICOLAS, SALMON (invité).

**Excusé-e-s :** -

Ouverture : 18H30.

## INFORMATIONS GENERALES

### -Actualités :

\*Philippe NICOLAS :

- Félicite Cholet Basket pour l'organisation du Challenge des Réussites.
- Revient sur les entretiens annuels avec les salariés. Trois entretiens ont eu lieu jusqu'ici. Les autres sont programmés.
- Revient sur la réunion d'information pour le projet de fusion entre Saint Léger Martin – Saint Jean de Linières et Saint Lambert la Potherie. Cette entrevue a eu lieu en présence de Philippe NICOLAS et Thomas BOUSSEAU. Face à leur projet et leur problématique, le projet de CTC a été évoqué.

### -Agenda du Président :

- Mercredi 21 février : réunion des présidents de la Ligue :
  - ✓ Actions de la zone ouest et plus particulièrement le TIC.
  - ✓ Incidences sur l'emploi (Ligue et Comités) de la régionalisation de la commission de discipline.
  - ✓ Réunions et événements dans les comités.
  - ✓ Réunion aux Herbiers / TOP 8 Trélazé / Campus FFBB / Automnales 2018 / Tournoi 3X3
- Samedi 21 Avril, de 9h30 à 12h30, Séminaire des Présidents de Ligues
- Dimanche 22 Avril de 9h00 à 15h30, Séminaire des Présidents de Ligues et de Comités
  - ⇒ les dirigeants présents seront invités à assister aux rencontres à l'Accor Hôtels Arena
    - évolution du 3\*3 entre autres.
- Les réunions de Zones du mois de mars sont supprimées.

- 19 – 20 – 21 octobre : AG FFBB Avignon
- 24 et 25 Novembre : Séminaire d'Accompagnement des Dirigeants (même format que Troyes en Janvier 2017). Ce rendez-vous sera l'occasion de poursuivre la déclinaison de la politique fédérale avec les dirigeants des « nouvelles » Ligues régionales installées en Juin 2018.

**-Partenariat :**

Philippe NICOLAS évoque le projet de convention entre MUTUELLE LA CHOLETAISE et le Comité.

Cette convention comprend une augmentation du partenariat.

Par ailleurs, les élus sont amenés à se prononcer sur l'apparition du logo de l'entreprise sur la page d'accueil du site internet du Comité.

**Les membres présents valident la demande ; le logo de la société sera ajouté sur le page d'accueil du site internet du Comité.**

**SECRETARIAT GENERAL**

**-Approbation PV de Bureau n°6 :**

Après exposition des corrections, **le procès verbal du Bureau n° 06 du 15 janvier 2018 est approuvé et adopté par les membres présents.**

**-Demandes de congés :**

**A présent, les membres présents décident de ne plus étudier les demandes de congés en réunion de Bureau. Le Secrétaire Général sera garant de la validation des demandes de congés du personnel.**

**-Demande de stage :**

\*Véronique DOHIN, licenciée à la FFBB, a adressé le 01.02.2018 une demande de stage non rémunéré de secrétaire comptable au Comité, du 28.05.2018 au 22.06.2018 dans le cadre de sa formation de secrétaire comptable à l'AFPA d'Angers (congé individuel de formation).

Sa lettre et son CV sont consultés.

**Le Bureau ne donne pas suite à cette demande.**

**-Animations Village DECATHLON :**

Le 26 janvier dernier, Leslie DASSIE, responsable de la communication et des animations sportives à DECATHLON Les Ponts de Cé nous a adressé une demande de collaboration.

En effet, le weekend du 24 et 25 mars (où se tiennent les ¼ et ½ Finales de Coupe de France Masculine à l'Arena Loire) sera l'occasion pour l'entreprise de mettre en place des activités autour du basket et valoriser le sport.

Ces activités pourraient consister à organiser des initiations, challenges...

A noter que les groupements sportifs de Ponts de Cé et UFAB ont aussi été sollicités.

**Le Bureau ne donne pas suite à cette demande.**

### **-Demande d'informations complémentaires sur une décision de Bureau :**

*Rappel des faits : extrait du PV du précédent Bureau (Bureau N°6).*

*L'équipe des Rosiers a été déclarée forfait pour son match : Les Rosiers contre Trélazé du 15/10/2017.*

*L'équipe de Trélazé s'est déplacée pour la rencontre initiale, après avoir refusé une demande de dérogation de Rosiers.*

*Un arrangement de la part de Trélazé avait été envisagé. Or, toutes les propositions formulées par Les Rosiers ont été refusées par le club adverse, qui à la fin des matchs allers, a demandé le forfait de l'équipe des Rosiers.*

*La commission sportive a notifié le groupement sportif de Rosiers de la rencontre perdue par forfait en fin de première phase.*

*Le groupement sportif des Rosiers fait donc appel de ce forfait.*

*Les membres ont donc décidé de faire jouer la rencontre Rosiers contre Trélazé en DM3 B le 25.02.2018 à 15H30 à la salle des Rosiers.*

Le 01/02/2018, le Président du groupement sportif de Trélazé adresse un courrier au Comité pour remettre en question la décision prise par le Bureau, et demander pourquoi il n'a pas été informé de cette procédure en cours.

A l'occasion de ce courrier, il en profite pour apporter les éléments de son point de vue, sur la situation.

Une étude complète du dossier est présentée par Thomas BOUSSEAU et Jean Paul MARTIN.

**Le Président du Comité demande aux membres présents de se prononcer sur la requête faite par Trélazé**

**Le Bureau après un nouvel examen des pièces versées au dossier confirme la décision pris à la réunion de Bureau du 05 Janvier.**

**Match à jouer le 25 février 2018.**

### **-Annuaire départemental :**

Jean Paul MARTIN consulte les élus sur l'annuaire départemental.

Il rappelle que les Ligues et la Fédération ne font plus d'annuaire papier.

De plus, l'imprimeur qui fournit habituellement les annuaires, ne sera pas en mesure de les éditer.

Des devis sont en attente à ce sujet.

## **COMMISSION LICENCES ET QUALIFICATION**

**-Nombre de licenciés :** Le 5 février 2018 à 19H00 : 17 416 (-725) : - 4.0%

Cette diminution coïncide avec une baisse générale et nationale.

### **\*Licence Joueur Loisir (JL) :**

Plusieurs groupements sportifs ont demandé une licence spécifique réservée à l'entraînement, sans championnat.

Habituellement, il était procédé à une licence dirigeante avec certificat médical.

Depuis, la FFBB a créé une licence Joueur Loisir (spécifique à l'entraînement).

Julien SALMON interroge le Bureau à savoir si cette licence doit être déployée la saison prochaine.

Les discussions s'engagent.

Une licence Joueur Loisir coûte 7€ moins cher qu'une licence joueur en compétition.

**Julien SALMON est invité à détailler le projet en Comité Directeur (incident et accidents, assurances...).**

**\*Informatisation du renouvellement ou création de licence :**

Le Secrétaire Général de la FFBB a été interrogé sur les modalités de présentation de licence. Il a répondu ce jour que la présentation de licence devait se faire par voie matérielle.

Le service juridique a été contacté dans ce contexte. Nous attendons de la part du service juridique une réponse officielle.

**Dans un possible projet de dématérialisation, le Comité Départemental sera candidat à mettre en œuvre des tests nécessaires.**

**\*Procédure de contrôle de licence :**

La précédent Bureau a souligné la difficulté à obtenir les demandes de licence papier pour contrôle de la licence. Dans ce contexte, quelques groupements sportifs ne se sont pas vus délivré la licence d'un ou plusieurs de leur licencié

Par décision du précédent Bureau, tous les groupements sportifs concernés ont été relancés par le Secrétaire général.

A ce jour, la moitié des licences manquantes nous sont parvenues.

Cependant, quelques difficultés sont exposées par Julien SALMON :

\*25 demandes sont toujours manquantes pour 17 groupements sportifs différents.

**Une pénalité sportive sera dressée pour les joueurs n'ayant pas donné le document physique de demande de licence et s'ils prennent part à une rencontre, à compter du weekend sportif du 17-18.02.2018.**

\*Un groupement sportif n'a pas fait parvenir une demande en version papier. Ce document attendu concerne la licence d'un officiel de niveau régional.

**Les membres présents décident d'alerter la Commission Régionale des Officiels, et le groupement sportif concerné.**

\*Un groupement sportif comptabilise 8 documents de demande de licence manquants

**En mai, si les documents ne sont pas parvenus, il sera demandé à la FFBB de clôturer la licence pour défaut de vérification.**

**La saison prochaine, en l'absence de document dans les 15 jours, la licence sera supprimée automatiquement par le Comité.**

B 47

\*Des groupements sportifs ont dit avoir envoyé les documents, mais nous ne les avons pas reçus.

**Pour les groupements sportifs qui nous ont dit qu'ils nous avaient envoyé le document :**

- **Si renouvellement : bénéfice doute, donc on valide.**
- **Si création : il sera demandé de refaire le document (pour le médecin, pas besoin de repasser une visite, le médecin est capable de tamponner).**

**Validations pour la saison prochaine :**

- **Modification du timing d'envoi des documents : au lieu de « immédiatement », mettre « immédiatement et au plus tard avant le 2e mardi suivant la qualification » dans le memento.**
- **Pour les groupements sportifs qui sont concernés cette saison, vigilance et suppression des licences si les documents ne sont pas arrivés avant les 15 jours (durée pour laquelle le Comité à la main sur les qualifications).**

### **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Les dossiers pour le cumul de trois fautes techniques ou disqualifiantes tombent à cette époque tous les weekends. La commission s'est réunie le 31 Janvier pour traiter 2 dossiers.

Un joueur de Mazé et un entraîneur de Maulévrier pour 1 weekend de suspension + 50€ pour les groupements sportifs respectifs.

La commission propose de transmettre dans l'intégralité le règlement disciplinaire général à tous les groupements sportifs lors du prochain envoi.

### **COMMISSION TECHNIQUE**

**-Réunion de staff sélections 2006 :**

Le staff masculin et féminin a été rencontré par Noël LEFRERE et Delphine PASTEAU dernièrement.

**-Point sur la préparation de la réunion des salariés des groupements sportifs :**

Une réunion d'information à destination de tous les salariés des 124 groupements sportifs du Maine-et-Loire est planifiée pour le 9 avril 2017.

Noël LEFRERE présente les points qui seront abordés.

**-Questionnaire pour les groupements sportifs qui accueillent des athlètes en situation de handicap :**

De manière à recenser et accompagner les groupements sportifs qui accueillent des athlètes en situation de handicap, Benjamin HUET, CTF Handisport a proposé, au comité, un questionnaire à destination des clubs.

Le Bureau est amené à se prononcer sur ce principe.

**Le Bureau décide de valider une enquête. Celle-ci devra être simplifiée puis envoyée aux groupements sportifs.**

**-Réflexions de la commission :**

\*Mise en place d'une fiche de référent technique de club,

\*Centre de génération basket.

**COMMISSION SPORTIVE**

**-Enquête des championnats seniors :**

Thomas BOUSSEAU revient sur la consultation à distance du Bureau Départemental du 21.01.2018. En effet, à cette date, les membres permanents du Bureau ont été amenés à se prononcer sur la question suivante : L'enquête des championnats seniors doit-elle être anonyme ou devons-nous demander à l'intéressé-e son nom et/ou son groupement sportif de licence ?

**Les membres permanents du Bureau ont validé à la majorité de laisser la possibilité à la personne interrogée de renseigner son nom et prénom ainsi que son groupement sportif de licence.**

A ce jour, plus de 750 personnes ont apporté une réponse à cette enquête, sur les 6 300 interrogées.

Les résultats sont discutés brièvement.

Le Comité Directeur de vendredi prochain permettra de discuter sur la suite de cette enquête.

**-Dossiers :**

\*Thomas BOUSSEAU revient sur la consultation à distance du Bureau Départemental du 22.01.2018. En effet, à cette date, les membres permanents du bureau ont été amenés à traiter le dossier qui suit, la date du Bureau étant après le tour des 1/16èmes de finales de coupe et challenge jeunes.

La CTC Beaufort Mazé fait appel le 18 janvier dernier d'une notification de la commission sportive pour rencontre perdue par pénalité le 06.01.2018 : May sur Evre contre CTC Beaufort Mazé en U15M, et ce pour défaut de qualification de l'entraîneur.

**Les membres permanents du Bureau ont validé à la majorité la confirmation de la décision de la commission sportive, à savoir : la perte par pénalité de CTC Beaufort Mazé contre May sur Evre en CHAM U15.**

**Le groupement sportif de May sur Evre est donc qualifié pour les 1/16èmes de finales de CHAM U15.**

**Un courrier a été rédigé par le Secrétaire Général le 25.01.2018, afin de notifier la décision de Bureau.**

B 47

\*Forfait général de 2<sup>ème</sup> phase U17F D1C.

Le groupement sportif de Cholet Jeune France a informé la commission sportive par courriel le 16.01.2018, sa décision de procéder à un forfait général de deuxième phase en U17F D1C.

Par contre, le groupement sportif formule la demande de réintégrer la troisième phase de championnat en D1 ou « ailleurs ».

Bénédicte ALLARD explique les arguments décrits par le Groupement Sportif.

**Le Bureau valide la demande.**

\*U11 F.

Le 25 janvier dernier, le groupement sportif d'Etoile Angers Basket a fait la demande de passer de D2 à D3 en U11F.

En effet, le groupement sportif constate que cette équipe ne compte pas de victoires.

**Le Bureau ne donne pas suite à cette demande.**

#### **-Demande de dérogation d'âge :**

Le groupement sportif de Candé sollicite le Bureau pour une dérogation d'âge de deux joueuses :

-GAUDIN Adeline : U16 (2002) – pour jouer en U15 D3A,

-ESNAULT Eloïse : U16 (2002) – pour jouer en U15 D3A.

**Le Bureau valide les demandes de dérogation d'âge.**

#### **-Sélection des équipes départementales au championnat régional :**

Compte tenu de la réunion qui s'est déroulé avec les clubs concernés dernièrement au comité, un groupe de travail de la commission mixte va être constitué pour aboutir les projets étudiés.

Avant toutes choses, la commission sportive régionale sera consultée.

Son positionnement déterminera le champ des projets envisageables par le groupe de travail.

**C.D.O.**

#### **-Désignations des Coupes et Challenges de l'Anjou Seniors :**

Bruno CHARBONNIER présente la dernière version des propositions de désignations sur les tours de ¼, ½ et finales de Coupes et Challenges de l'Anjou Seniors.

Une première version a été adressée aux élus le 21.01.2018. Cette version a été modifiée suite aux quelques retours des membres du Bureau.

Une lecture est effectuée de ce dernier projet de désignations.

**Le Bureau valide, avec quelques modifications suggérées, la proposition de la CDO sur les désignations.**

#### **-Pôle Espoir Arbitres :**

Convocations envoyées pour la détection de la 7<sup>o</sup> promotion le jeudi 1er mars à Angers, salle Bertin.

**-Filière club pour devenir arbitre officiel :**

7 personnes présentes le samedi 27 janvier.  
L'examen aura lieu comme pour les initiateurs début mars.

**-Stage de début d'année 2018 :**

- \*Perfectionnement : 7 participants,
- \*Approfondissement : 12 participants.

Ces stages se sont déroulés le 27 janvier à Pouillé : bon stage dans l'ensemble.

**-Approfondissement arbitre club :**

Se déroulera le 24 février, de 9h à 16h à Pouillé.  
20 personnes sont inscrites.

**-Mise en place d'un suivi hebdomadaire des arbitres :**

A l'exemple de la CDO de Vendée, la CDO va mettre en place un outil sur Google FORMS pour savoir chaque weekend plus précisément le ressenti des arbitres.

**Le Bureau valide le principe du questionnaire mais demande à ce que la personne interrogée ne renseigne pas de texte.**

**-Projet de formation de formateurs 49 :**

*Cf. Annexe.*

**Le Bureau valide la mise en place d'une formation de formateurs en y ajoutant quelques réajustements.**

**-Projet de mise en place d'une péréquation :**

Point sur ce projet par Bruno CHARBONNIER.

En PRM1, après 15 journées, l'écart entre les deux extrêmes est de 209.52€ et 8 équipes ont entre 100 et 209.52€ de moins que le moins avantage.

En PRF1, la différence est nettement moins significative puisque la différence est seulement de 82.96€ après 13 rencontres.

**Après réflexion, le Bureau décide de ne pas donner suite à ce projet.**

**-Analyse des désignations :**

A fin janvier il y a eu 1227 rencontres arbitrées, dont 598 en seniors et 629 en jeunes.

126 arbitres ont officié mais de manière très disparate : en effet 84(66%) ont fait de 1 à 10 matches. Les 42 autres (33%) ont assumé 685 matches. Le plus sollicité est à 30.



## COMMISSION COMMUNICATION ET FORMATION DU DIRIGEANT

### -Validation des flammes :

François HUARD présente un devis de flammes du Comité de Basketball du Maine-et-Loire.

Ces flammes seraient utiles aux diverses manifestations organisées par le Comité (Portes Ouvertes, manifestations de fin de saison, Assemblée Générale...)

Les Bons A Tirer sont présentés aux membres du Bureau.

**Le Bureau décide de valider le choix N°1 du BAT avec un réajustement (Maine-et-Loire et retirer « de »).**

**La production sera de 12 exemplaires.**

### -E Marque :

François HUARD détaille les anomalies récentes constatées :

- > Problème de doubles licences et des ententes non renseignées sur FBI,
- > Poursuite des formations,
- > Nombreux bugs rencontrés.

Les contacts sont fréquents entre François HUARD, l'assistance e-Marque fédérale puis les groupements sportifs pour les accompagner.

4 autres formations e-Marque seront proposées.

## TOP 8 ARENA LOIRE

\*Jérôme JADEAU, en charge du projet, fait un point sur les dernières actualités de l'évènement.

Un courriel de sollicitation a été envoyé aux bénévoles du Comité.

Jérôme JADEAU rencontre Claire LAINE, stagiaire au Comité sur le sujet, lundi prochain, en cours de journée.

\*François HUARD revient sur les mailings demandés par SPORT PLUS CONSEIL à nos licenciés.

Un envoi de mails en masse a demandé à notre salariée une journée et demie de travail.

Une nouvelle demande de mailing a été faite par SPORT PLUS CONSEIL.

Un logiciel existe pour les mailings et le coût des mails serait pris en charge par l'Arena Loire.

SPORT PLUS CONSEIL serait destinataire des adresses mails des licenciés par notre structure, uniquement pour l'évènement (la convention le spécifiera).

**Le Bureau valide l'envoi du mail par SPORT PLUS CONSEIL, sur un seul envoi, avec respect des règles de confidentialité demandée par les licenciés.**

\*Bernard LEBOT demande si une organisation médicale par le Comité est à mettre en place sur l'évènement des 24 et 25 mars 2018.

Jérôme JADEAU va interroger SPORT PLUS CONSEIL sur ce sujet.

\*Philippe NICOLAS demande à ce que l'information soit diffusée au sujet du report possible de rencontres lors de ce weekend du 24 et 25.03.2018.

## COMMISSION FINANCES

### **-Mise en demeure par le groupement sportif d'AJR Angers :**

La somme due par le groupement sportif d'AJR Angers est réglée.  
La mise en demeure d'Angers AJR a donc été levée.

### **-Formation au logiciel de comptabilité CEGID :**

La Comité, par l'intermédiaire de la Ligue Régionale a été convié à une journée de formation sur le logiciel comptable CEGID.

Cette formation est dispensée par la FFBB, au siège de la Ligue, le 12.02.2018.

Le logiciel, serait à terme, l'outil comptable unique pour les Ligues et Comités.

Françoise MATHIEN participera à cette formation.

Elle interrogera d'ailleurs les modalités du caractère obligatoire de mise en place de ce logiciel.

## COMMISSION MEDICALE

### **-Journées Médicales FFBB :**

Bernard LEBOT sollicite l'avis des membres du Bureau sur la possibilité de faire participer une ou deux personnes aux journées médicales de la FFBB qui se dérouleront les 9-10-11 mars 2018 à Clermont Ferrand.

**Le Bureau décide de valider la représentation de la commission médicale.**

### **-Médecins agréés :**

Bernard LEBOT est chargé de cette mission par la Fédération.

Il se charge de développer les médecins agréés sur le territoire.

20 médecins supplémentaires ont été ajoutés cette saison sur les Pays de la Loire.

A cette occasion, il demande si les élus ont connaissance de médecins qui réalisent des électrocardiogrammes.

## QUESTIONS DIVERSES

\*Noël LEFRERE rappelle que le Basket Santé et le 3\*3 prend du volume horaire à nos salariés.

\*Bénédicte ALLARD informe le forfait général d'Ecouflant en DM 5 A suite à deux forfaits et une pénalité sportive.

\*Bénédicte ALLARD informe la nécessité d'un barrage en U13 F et U20 M, le 24.02.2018. Aucun site n'est connu à l'heure actuelle.

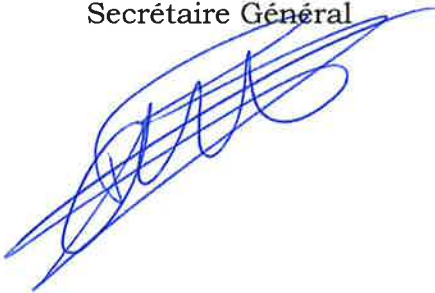
**La commission sportive se met en recherche.**

\*Bruno CHARBONNIER fait un point sur l'organisation des finales UNSS U20 à Cholet les 3-4-5.04.2018.

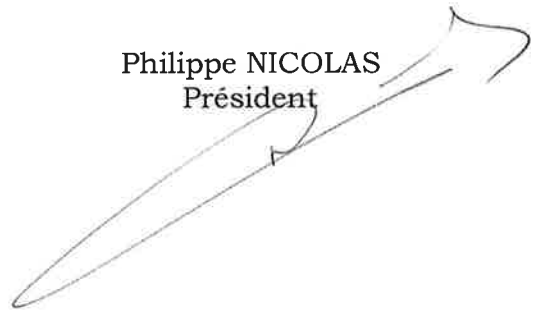
\*François HUARD questionne le développement de l'e-Marque en championnat jeune D2. La question sera posée au Comité Directeur.

Fin de séance : 22H15.

Thomas BOUSSEAU  
Secrétaire Général



Philippe NICOLAS  
Président





# Projet Formation de Formateur Arbitres 49

---

## **Base du projet :**

- ½ journée de formation organisée par secteurs (Angers et Cholet)
- Fin mai/début juin pour préparer la saison N+1
- Samedi matin
- Gratuite
- Ouverte aux salariés et aux bénévoles licenciés FFBB (arbitres ou anciens arbitres, OTM, référents clubs)

## **Axe de travail le jour J :**

- Remise de documentation (PEA/école d'arbitrage/arbitre club/filières de formation/affiches)
- Intervention sur le terrain pour stimuler les encadrants à travailler l'arbitrage/l'observation à l'entraînement chez les jeunes (IDEE : LES ENTRAINEURS DOIVENT FORMER NOS ARBITRES PAR LE JEU DE L'OBSERVATION)
- Intervention pour présenter les actions à mettre en place dans les clubs (école d'arbitrage/stage d'arbitrage annuel ou semestriel/JDA/détection PEA) (IDEE : LES SALARIES OU BENEVOLES DOIVENT STRUCTURER LE CLUB POUR ARBITRER)
- Préparation en groupe de séances spécifiques à démontrer sur le terrain (marcher, sortie de balle, faute de main, etc...)

## **Gratification :**

- Pré-requis : Participer à la formation et ouvrir une école d'arbitrage niveau 2 au sein de son groupement sportif lors de la saison 2018/2019
- 10% de réduction sur la facture totale du club concernant la formation des arbitres (formations diplômantes)

## **Dates :**

- 26/05 à Yzernay et 09/06 à Bertin

## **Echéancier :**

- Mars : envoi groupé
- 9/04 : intervention par Nicolas BERGÉ à la réunion des salariés des clubs
- 10/04 : envoi information aux arbitres départementaux, arbitres club majeurs, référents clubs
- Mai : Relance

B 47